



Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense

MESSAGE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE

à prendre en compte pour la réunion que tiendra le Conseil européen le 25 mars 2007 à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de Rome

Berlin, 7 février 2007

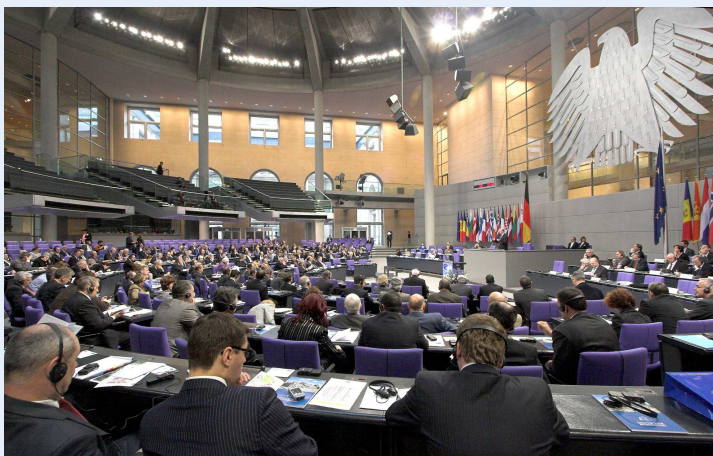
Six pays européens ont signé, voilà cinquante ans, le Traité de Rome. Nous saluons les avancées réalisées par ces Etats et ceux qui les ont rejoints dans les années qui ont suivi, en vue de créer une Europe partageant :

- des valeurs communes ;
- une croissance économique et une prospérité communes ;
- une responsabilité commune en matière de sécurité et de défense.

Cinquante ans plus tard, l'Union européenne existe, et vingt-sept pays européens sont venus appuyer ces efforts initiaux.

Aujourd'hui, la sécurité de nos sociétés et la survie de nos valeurs démocratiques mêmes sont menacées par la montée de nouveaux périls – le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les migrations en masse et le crime organisé – qui affectent non seulement la sécurité de notre continent mais aussi la viabilité de nos principes démocratiques.

Nous avons besoin de définir des réponses communes pour parer à ces nouvelles menaces communes dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette réponse doit être étroitement concertée avec nos alliés de l'OTAN.



Nous demandons instamment aux Chefs d'Etat et de gouvernement européens d'œuvrer au développement d'une politique européenne de sécurité et de défense fondée sur :

- Les ambitions partagées** telles que décrites dans la stratégie européenne de sécurité élaborée en 2003 ; elles impliquent la mise en œuvre des engagements déjà souscrits en matière de sécurité et de défense.
- Une crédibilité capacitaire et technologique** : pour doter la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de la capacité réellement efficace inscrite dans la Déclaration d'Helsinki, il est impératif :
 - d'encourager tous les Etats membres à investir dans les capacités militaires nécessaires ;
 - de doter l'Union de capacités de décisions rapides dans le domaine de la gestion des crises grâce à la collecte de renseignements, et en mettant en place une capacité très réactive de planification et de conduite des opérations ;
 - de fournir les moyens d'élaborer des politiques européennes de recherche et de technologie, et des programmes d'armement communs permettant d'assurer la coordination et la compatibilité des acquisitions nationales d'équipements de défense.

Ces avancées doivent s'organiser en concertation avec l'OTAN de manière à renforcer tout à la fois la PESD et l'Alliance atlantique.

- Une légitimité démocratique** : ces politiques doivent faire l'objet d'un contrôle démocratique accru de la PESD par les parlementaires nationaux. A cet égard, l'Assemblée de l'UEO joue un rôle déterminant. Nous avons besoin de renforcer ce processus. Ce forum interparlementaire déjà existant, qui n'est pas une deuxième chambre européenne, devra être renforcé en tant que relais démocratique essentiel vers les citoyens et l'opinion publique. Nous demandons avec force au Conseil européen de traiter cette question en urgence.